

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

Lapins Question écrite n° 5111

#### Texte de la question

M. Joel Sarlot appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la peche sur la crise sans precedent que traverse la filiere cunicole française. En effet, les prix payes aux eleveurs ne leur permettent plus de couvrir les charges de production puisque les abatteurs reviennent sur le compromis touchant les prix de reprise du lapin vif pour la periode estivale. Aussi, lui demande-t-il de bien vouloir intervenir aupres des abattoirs concernes dont la decision ne semble pas etre justifiee par des donnees economiques objectives.

#### Texte de la réponse

Apres une crise en 1988, le marche du lapin a connu une situation stable en 1989 et satisfaisante au cours des trois annees 1990, 1991 et 1992 puisque la moyenne des prix du « kilogramme vif du lapin sortie elevage » a ete respectivement de 12,40 francs, 12,60 francs et 11,65 francs. Si les professionnels estiment generalement que les importations pesent fortement sur le marche français, il apparait en fait que ces quantites sont essentiellement des viandes congelees de mediocre qualite, concernant le seul circuit des collectivites. Elles ne creent pas a elles seules un desequilibre sur le marche. Ainsi pour les viandes congelees en provenance de Chine, la France a importe 7 590, 2 650 et 5 490 tonnes en 1990, 1991 ou 1992. Les viandes fraiches en provenance de Hongrie ont represente 1 510, 1 970 et 1 750 tonnes pour ces memes trois annees. Il faut comparer ces volumes d'importations a la production nationale. La cause principale de la crise actuelle ne reside donc pas dans ces importations mais bien dans le grave desequilibre entre l'offre et la demande, desequilibre qui persiste depuis quelques mois. Apres avoir diminue un peu en 1991, les abattages controles de lapins ont represente, en 1992, 58 500 tonnes, soit une augmentation de 6,6 p. 100. Cette tendance s'est maintenue en 1993. Dans le meme temps, la consommation (estimee par le panel SECODIP : achats des menages) est plutot orientee a la baisse (baisse de 6 et 7 p. 100 en 1990 et 1991, augmentation de 1,7 p. 100 en 1992). Les exportations, qui s'etaient bien maintenues en 1992 avec 4 110 tonnes, contre 3 700 en 1991, connaissent effectivement des difficultes sur l'Espagne mais aussi sur d'autres marches traditionnels tels la Suisse ou l'Allemagne. Malheureusement, le marche europeen de ce produit ne permet pas d'esperer des gains tres substantiels en ce domaine. Des aides publiques importantes ont ete consenties depuis 1988 pour ameliorer la productivite et la competitivite des elevages français, mais aussi appuyer les actions de la filiere a laquelle il manque encore de posseder une structure interprofessionnelle solide, seule susceptible dans l'avenir de maitriser et d'aider a commercialiser la production dans de meilleures conditions. Il appartient aux familles professionnelles de creer les conditions d'un equilibre harmonieux du marche. Compte tenu de la grave situation traversee par la filiere cunicole actuellement, des mesures mobilisant environ 10 millions de francs viennent d'etre prises a la condition que les professionnels s'engagent reellement vers une demarche interprofessionnelle. Ces mesures sont principalement destinees au degagement du marche, au soutien financier des eleveurs ayant recemment investi et a des avances de tresorerie aux eleveurs.

Données clés

Auteur : M. Sarlot Joël

Circonscription : - UDF Type de question : Question écrite Numéro de la question : 5111

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche Ministère attributaire : agriculture et pêche

### Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 août 1993, page 2505 Réponse publiée le : 22 novembre 1993, page 4138